



COUPURE D'URGENCE GAZ

La vanne ne peut être réouverte que par
une personne autorisée à procéder à sa réouverture



CONSIGNES DE SECURITE

Obligation pour toute personne ayant eu à manœuvrer cet organe de coupure:

- 1 - d'en avertir immédiatement les services de secours compétents ainsi que l'exploitant de l'établissement
- 2 - de veiller au maintien de la fermeture dudit organe de coupure en attendant l'intervention des personnes seules autorisées à procéder à sa réouverture.

Numéros de téléphone
Des services compétents

Personnes autorisées à procéder à la
réouverture de cet organe de coupure